

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date 17 septembre 2026, s'est réuni le 24 septembre 2026, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN (départ 19h20)
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY - Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELLEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Maryse BURBAN
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVÉ - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGUE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI - BENABDALLAH - Roland LUC - Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Philippe GAIN a donné pouvoir à Sandrine CADORET
SURZUR	: Eric MAHE a donné pouvoir à Michèle LE CLERC
THEIX-NOYALO	: Siegfried MENAHEZE a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
THEIX-NOYALO	: Michel BERTHE a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Julien BONAMY a donné pouvoir à Roland LUC
VANNES	: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE (jusqu'à son arrivée)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 056-200067932-20260924-260924_DEL32-DE

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Christine ROYER
SAINT-AVE : Tugdual GOALLO

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it, followed by a large, stylized loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

ENVIRONNEMENT / COMMANDE PUBLIQUE

BASSINS VERSANTS DU LOC'H ET DU SAL - TRAVAUX EN LIT MINEUR ET RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Michel GUERNEVE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique, pour les bassins versants du Loc'h et Sal pour les travaux en lit mineur et restauration de la continuité écologique.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-11, R2162-1 à R2162-12 du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre à bons de commande est alloti en application de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique comme suit :

- Lot 1 : Travaux sur lit mineur
- Lot 2 : Restauration de la continuité écologique

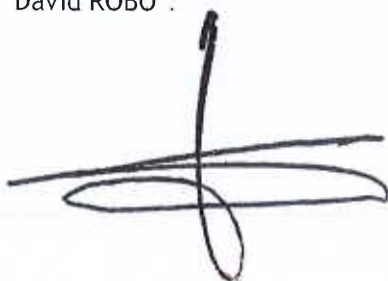
L'accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire sera passé pour un an renouvelable deux fois pour une durée d'un an. L'accord-cadre est passé pour un montant total de 3 630 000 € HT.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le lancement de la consultation soumise aux dispositions du Code de la commande publique pour les prestations décrites ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après avis sur l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat ou de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel et à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, dont les conventions qui en découleraient ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO .



La secrétaire de séance
Morgane LE ROUX

